

Le secteur de la réparation automobile visé par une enquête de la DGCCRF

écrit par Marine de la Clergerie | 29/09/2015

La DGCCRF a procédé à la visite de plus de 800 établissements afin de vérifier le respect des règles de protection du consommateur dans le secteur de la réparation et de l'entretien automobile.

Elle indique avoir relevé une cinquantaine de pratiques commerciales trompeuses, lesquelles ont donné lieu à 50 avertissements, 3 injonctions et 8 procès-verbaux, concernant:

- le contenu des forfaits ;
- le non-respect des barèmes ;
- le non-respect des taux horaires affichés ;
- la facturation systématique d'un essai routier, y compris lors de travaux ne le nécessitant pas, comme une vidange par exemple ;
- la tromperie sur la prestation de services (travaux facturés mais non réalisés).

Source:

- [DGCCRF La réparation automobile 25/09/2015](#)